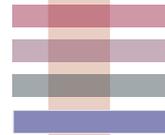


Hôpital
Le Corbusier
Firminy

le

CSAPA



42

58 Rue Robespierre
42 100 St Etienne

3^{ème} étage

T. 04 77 21 35 13

centre de soins d'accompagnement
et de prévention en addictologie

Les missions

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie est un établissement médico-social géré par l'Hôpital Le Corbusier- Firminy.

L'équipe du CSAPA accompagne les patients en difficulté avec l'alcool et propose une aide au sevrage tabagique. Cet accompagnement est pluridisciplinaire, médicopsychosocial, et s'adapte au projet spécifique de chaque consultant. Il prend en charge sa famille et son entourage

- L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, paramédicale, psychologique et sociale des personnes en difficulté avec leurs pratiques addictives,
- La réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives,
- La prise en charge médicale, paramédicale, psychologique, sociale et éducative (diagnostic, prestations de soins, accès aux droits sociaux, aide à l'insertion ou à la réinsertion).
Le centre assure notamment la mise en place du sevrage et son accompagnement,
- Le suivi dans le cadre des obligations de soins des personnes adressées par la justice,
- Les activités de formation et de prévention.

Tout mineur peut être reçu au CSAPA

Les objectifs

L'objectif thérapeutique des soins est l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes confrontées à une situation d'addiction.

- Poser le diagnostic d'une alcoolisation ou d'un tabagisme à risque,
- Evaluer l'ensemble des pratiques addictives par des entretiens,
- Préparer et conduire un sevrage ambulatoire lorsque c'est possible,
- Orienter le patient vers une structure appropriée à son état, son addiction ou à son projet (hôpital, cure, post-cure, services sociaux...) et chercher des relais auprès d'autres acteurs ou thérapeutes (psychiatre...),
- Prévenir ou prendre en charge une rechute par le maintien de la relation,
- Informer sur l'alcool et la dépendance,
- Aider les proches de personnes en difficulté avec l'alcool,
- Aider à retrouver un groupe familial, professionnel, social,
- Redonner l'espoir d'une vie possible sans alcool.

les permanences

L'accueil est assuré tous les jours sauf le dimanche.

lundi de 9h à 17 h
mardi de 9h à 19 h
mercredi de 13h à 16h30
jeudi de 9h à 19 h
vendredi de 9h à 17 h
3 samedis matin sur 4 de 9h à 12 heures

Permanence téléphonique ou répondeur



Magritte

Parallèlement aux activités programmées, toute personne, patient ou membre de l'entourage, peut avoir un rendez-vous dans les 24 à 48 heures.

l'équipe

- un médecin responsable du service d'addictologie de l'hôpital Le Corbusier de Firminy
- des médecins addictologues
- une assistante sociale
- une infirmière
- deux psychologues
- une diététicienne
- une secrétaire

Les activités

Pour répondre à ses objectifs, le CSAPA propose des prises en charge diverses et personnalisées pour accompagner les patients.

consultations, entretiens, groupes et ateliers
anonymes et gratuits

les consultations

— Consultations médicales

Quotidiennes et sur rendez-vous, elles peuvent être assurées en binôme par le médecin et l'infirmière ou l'assistante sociale. Possibilité de prise en charge TCC*

les entretiens

— Entretiens téléphoniques

— **Entretiens infirmiers** assurés par l'infirmière tous les jours de la semaine. Des injections de sulfate de magnésium se font sur ordonnance médicale.

— Entretiens sociaux

— Entretiens psychologiques

Sur rendez-vous, ils ont lieu quotidiennement

*Thérapie cognitivo-comportementale

les activités thérapeutiques

— Séances de relaxation

Une fois par semaine elles sont assurées par un psychologue.

D'autres activités peuvent être proposées :

— Ateliers cuisine, ateliers écriture...

La surveillance thérapeutique

les groupes de parole

— **Groupes de parole** groupes mixtes ou groupes femmes

— Groupes thérapeutiques

Deux fois par semaine, ils sont animés par l'infirmière et le psychologue, ou le psychologue et un médecin.

— Groupes diététiques

Ils ont lieu environ tous les deux mois et sont animés par la diététicienne et l'infirmière.

— **Groupes d'information** réservés aux patients adressés par la justice pour une injonction thérapeutique. Ils ont lieu en général une fois tous les deux mois et sont animés par un médecin et l'assistante sociale.

— Groupes pour l'entourage

Ils ont lieu environ tous les deux mois et sont réservés à tous les membres de l'entourage. Ils sont animés par un psychologue et l'infirmière.

Les personnes de l'entourage qui le souhaitent peuvent aussi être suivies individuellement par un psychologue et peuvent être reçus rapidement par l'infirmière.

Le travail en réseau

Le CSAPA s'inscrit dans le parcours de soins du patient et peut ainsi faire appel à d'autres structures.
Le CSAPA travaille avec :

Respect du secret professionnel (loi du 4 mars 2002)

L'hôpital Le Corbusier de firminy : la filière addictologie

Pour les sevrages qui ne peuvent s'effectuer en ambulatoire, une hospitalisation est indispensable. L'hospitalisation peut également s'avérer nécessaire pour faire un bilan plus complet. Le CSAPA assure le suivi après l'hospitalisation.

- > l'équipe de soins d'addictologie (10 lits dédiés B' A niveau 3, Hôpital Le Corbusier)
- > l'équipe d'alcoologie de liaison
- > Hôpital de jour en partenariat avec le CHU

Les autres partenaires

> l'équipe de liaison du CHU de Saint Etienne

Les patients rencontrés par cette équipe, sont orientés vers le CSAPA pour la poursuite du suivi médicosychosocial

- > le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) adresse des personnes en injonction de soins.
- > les centres de cure et post-cure afin de conforter le projet d'abstinence
- > les médecins traitants
- > les psychiatres de ville ou hospitaliers
- > les médecins du travail
- > les travailleurs sociaux
- > Les associations d'anciens buveurs

Le CSAPA propose aux patients qui le désirent de participer à des réunions d'anciens buveurs. Une liste des associations de la région peut être remise sur demande : Vie Libre, les Alcooliques Anonymes, Ressource, la Croix Bleue notamment.

- > l'ANPAA 42 Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, www.anpaa.asso.fr
- > LOIREADD www.loireadd.org

Nos valeurs

équité

bienveillance

respect

tolérance

Vos droits

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge vous avez la possibilité de vous adresser au médecin responsable du CSAPA. Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez aussi adresser un courrier au directeur de l'Hôpital
Le Corbusier : 2 Rue Robert Ploton
42700 Firminy

Vous pouvez également faire appel à une personne qualifiée (art L311-5 du code de l'action sociale et des familles), pour vous aider à faire valoir vos droits. L'ARS Rhône-Alpes tient à votre disposition la liste des personnes qualifiées sur le département.
www.ars.rhonealpes.sante.fr



Charte de la personne accueillie

Principes généraux

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intimité de la personne est garanti.

L'intégralité de la charte ainsi que le règlement intérieur du CSAPA peuvent être consultés sur le site du CSAPA : www.csa42.fr ou par le lien : www.hopital-lecorbusier.fr. Le règlement intérieur est également affiché dans les locaux du CSAPA.

Pour venir

Tél 04 77 21 35 13
Fax 04 77 41 26 99
Mail contact@csapa42.fr
Mail sylviebrun.ccaa@wanadoo.fr
Web www.csapa42.fr

